

RECOMMANDATION DU 26 JUIN 1990*
DU CONSEIL DE COOPERATION DOUANIÈRE
CONCERNANT L'UTILISATION DES RÈGLES DE SYNTAXE
EDIFACT/ONU POUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES DE DONNÉES

LE CONSEIL DE COOPERATION DOUANIÈRE,

SOUHAITANT faciliter l'échange international de données entre les administrations des douanes ainsi qu'entre les administrations des douanes et les intervenants dans le commerce,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'utiliser dans les échanges électroniques de données un ensemble de règles régissant la structure des données qui soit convenu à l'échelon international et universellement applicable,

NOTANT que la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU) a mis au point un ensemble de normes, de Répertoires et de directives à utiliser dans les échanges électroniques sous le nom d'EDIFACT/ONU (Echange électronique de données pour l'administration, le commerce et les transports) et définis en annexe à la présente Recommandation,

CONSCIENT que les normes, les Répertoires et les directives EDIFACT/ONU peuvent être utilisés indépendamment de leur domaine d'application et que leur usage généralisé dans le commerce international facilitera dans une large mesure l'acheminement des marchandises,

NOTANT que certains éléments des règles EDIFACT/ONU sont par nature des normes auxquelles il convient de se conformer strictement pour que les échanges de données puissent s'opérer avec succès (par exemple les règles de Syntaxe EDIFACT),

NOTANT EN OUTRE que certains autres éléments des règles EDIFACT/ONU sont par nature des directives dont l'application est hautement recommandée (par exemple les directives régissant la conception des messages),

* Note : La présente Recommandation remplace la Recommandation du Conseil du 21 juin 1988 concernant les règles de Syntaxe EDIFACT.

RECOMMANDE que les Membres du Conseil et tous les membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées ainsi que les Unions douanières ou économiques appliquent les règles EDIFACT/ONU telles qu'elles sont définies en annexe à la présente Recommandation, ainsi que les mises à jour qui seront apportées ultérieurement à ces règles, dans l'élaboration des messages électroniques à échanger entre les administrations des douanes et entre les administrations des douanes et les autres intervenants dans le commerce,

INVITE les Membres du Conseil et tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées ainsi que les Unions douanières ou économiques qui acceptent la présente Recommandation à notifier au Secrétaire général leur acceptation, la date à partir de laquelle ils appliqueront la Recommandation et ses conditions d'application. Le Secrétaire général transmettra ces renseignements aux administrations douanières de tous les Membres. Il les transmettra également aux administrations douanières non membres et aux Unions douanières ou économiques qui auront accepté la présente Recommandation.

DEFINITION DE L'EDIFACT/ONU

EDIFACT/ONU : Règles de l'ONU régissant l'échange électronique de données pour l'administration, le commerce et les transports. Elles comportent un ensemble de normes, de Répertoires et de directives arrêtés d'un commun accord à l'échelon international et régissant l'échange électronique de données structurées, notamment celles qui ont trait au commerce des biens et services, entre systèmes informatiques indépendants.

Recommandées dans le cadre des Nations Unies, ces règles sont approuvées et publiées par la CE/ONU dans le Répertoire pour l'échange de données commerciales de l'ONU (UNTDED) et sont tenues à jour en application de procédures également convenues d'un commun accord.

L'UNTDED comprend :

- les règles de Syntaxe EDIFACT (ISO 9735)
 - les directives régissant la conception des messages
 - les directives concernant la mise en oeuvre de la Syntaxe
 - le Répertoire d'éléments de données EDIFACT, EDED (sous-ensemble de l'UNTDED)
 - la liste de codes EDIFACT, EDCL
 - le Répertoire des éléments de données composites EDIFACT, EDCD
 - le Répertoire des segments normalisés EDIFACT, EDSD
 - le Répertoire des UNSM EDIFACT, EDMD
 - les règles de conduite uniformes pour les échanges de données commerciales/télétransmission (UNCID)
 - une documentation explicative lorsqu'il y a lieu.
-